

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

AGENDA « POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA »

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXES AU RAPPORT	15
Infographie sur l'état des lieux du VIH / Sida en Ile-de-France	16
DECLARATION COMMUNE vih ARS-CR-CRIPS	18
PROJET DE DÉLIBÉRATION	26
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	30
Règlement intervention bus trod	31

EXPOSÉ DES MOTIFS

En juin 2016, la Région Ile-de-France a choisi d'affirmer son engagement dans la lutte contre le VIH/sida et de prendre toutes ses responsabilités pour que soient atteints sur son territoire, d'ici à 2020, les trois objectifs identifiés par l'ONUSIDA pour permettre la fin du VIH en 2030 :

- 90% de la population vivant avec le VIH connaissent leur statut,
- 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut et reçoivent un traitement,
- 90% des personnes sous traitements ont une charge virale supprimée.

Conformément à la délibération alors votée, la Région a initié, en lien avec ses deux ambassadeurs pour une Ile-de-France sans sida, MM. Jean Spiri et Jean-Luc Romero-Michel et avec l'appui du CRIPS, son organisme associé, une concertation avec les principaux acteurs institutionnels et associatifs destinée à préciser le champ de cet engagement et arrêter son agenda « pour une Ile-de-France sans sida ». Deux temps forts ont marqué cette étape : une double journée de mobilisation les 29 et 30 novembre 2016, co-organisée avec l'ARS Ile-de-France et un séminaire de mobilisation des élus locaux franciliens.

Le présent agenda est issu de l'ensemble de ces concertations. Il s'inscrit dans un cadre stratégique partenarial étroit avec l'ARS Ile-de-France, consacré par une déclaration commune proposé en annexe de la présente délibération. Il se décline en une série d'actions concrètes que la Région s'engage à mettre en œuvre sur l'ensemble de son territoire sur la période 2017-2020.

Il repose sur une conviction : pour être efficace, la lutte contre le sida doit s'appréhender de manière transversale et mobiliser l'ensemble des acteurs : institutionnels, collectivités, politiques, associations, professionnels de santé et chercheurs. Cette lutte doit être également multiple et articulée : information et mobilisation du grand public et de publics clés ; actions de prévention et de dépistage avec une diversification de l'offre et des outils ; formation et information des professionnels de santé ; promotion de la recherche ; démarche d'aller vers et avec les populations les plus concernées ; sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations et notamment la sérophobie. La Région continuera son action en faveur de la lutte contre les discriminations notamment dans le cadre de ses différents champs de compétences.

Les champs d'action sont de ce fait nombreux ; leur suivi sera exigeant. La mise en œuvre de ce plan nécessitera de prendre en compte en permanence les évolutions sociétales, sociales et scientifiques et de modifier en conséquence les dispositifs, en se montrant innovants, persévérants et proches du terrain.

1. L'état des lieux en matière de VIH /Sida est contrasté et manifeste la persistance d'une « épidémie cachée »

1.1. Situation épidémiologique mondiale : un recul encourageant des contaminations

En 2014, d'après les chiffres de l'ONUSIDA, 36,9 millions de personnes dans le monde étaient porteuses du VIH. Le nombre global de personnes vivant avec le virus continue d'augmenter ; cela en grande partie du fait que davantage de personnes dans le monde ont accès à la thérapie antirétrovirale et vivent ainsi plus longtemps et en meilleure santé.

Pour autant, les nouvelles infections au VIH ont chuté de 35% depuis 2000 (58% parmi les enfants) et les décès liés au sida ont baissé de 42% depuis le pic de 2004. L'organisation au niveau mondial de politiques d'action a ainsi permis d'éviter 30 millions de nouvelles infections au VIH et près de 8 millions de décès liés au sida depuis 2000.

La baisse des nouvelles contaminations est effective sur la majorité des continents ; néanmoins pour les zones Afrique du Nord-Moyen-Orient et Europe Orientale-Asie-Centrale, on peut observer une hausse des infections. Parallèlement, bien que les nouvelles contaminations aient diminué, environ 2 millions de personnes ont été récemment infectées par le VIH et 1,2 million de personnes sont décédées de maladies liées au sida en 2014.

1.2. Situation en France : des publics clés particulièrement exposés

Au niveau de la France, sur l'année 2015, près de 6 000 personnes ont découvert leur séropositivité (chiffres de l'INVS), soit un nombre stable depuis 2011. Rapporté à la population globale, le nombre de découvertes de séropositivité est de 89 par million d'habitants. Cette moyenne masque des disparités régionales fortes : en outre-mer, la zone Antilles-Guyane est particulièrement touchée, et sur le territoire métropolitain, ce sont l'Île-de-France puis la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les hommes représentent 70% des découvertes de séropositivité ; la découverte chez les personnes de plus de 50 ans est actuellement plus importante que pour les personnes de moins de 25 ans.

Sur les dernières années, la population hétérosexuelle, bien que majoritaire en nombre de cas, voit le nombre de découvertes baisser aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En revanche, les hommes ayant eu des rapports sexuels avec des hommes (HSH) représentent 43% des découvertes récentes. Ce nombre ne diminue pas et c'est ainsi 2 600 HSH qui ont découvert leur séropositivité en 2015.

Si les chiffres sont également en baisse, les femmes nées à l'étranger continuent de représenter une part importante des nouveaux diagnostics, avec 23% des cas (pour 15 % des cas concernant les hommes nés à l'étranger).

Par ailleurs, on estime à près de 25 000 le nombre de personnes en France qui ignorent leur séropositivité, soit environ 20% des personnes infectées : cette méconnaissance constitue, pour les personnes concernées, une perte de chance d'accéder aux traitements adaptés. Elles sont également à l'origine de la majorité des nouvelles contaminations, contribuant au maintien d'une « épidémie cachée ». L'accès au dépistage, et à un dépistage précoce, représente donc un axe de progrès particulièrement important.

1.3. La situation épidémiologique de l'Île-de-France est particulièrement contrastée, appelant une approche territorialisée

Sur une période de 10 ans, portant jusqu'en 2013, le nombre de franciliens ayant découvert leur séropositivité a baissé régulièrement. Cette baisse n'est pas attribuable à une diminution du dépistage, alors que le nombre de sérologies, après une baisse de 2005 à 2009 a progressé jusqu'en 2013. Il s'agit plus certainement d'une manifestation du recul de la maladie.

Pour autant, l'Île-de-France reste la région métropolitaine la plus touchée par la maladie. Elle concentre 42% des personnes ayant découvert leur séropositivité et près d'un tiers des personnes

vivant avec le VIH en France habitent la région. Pour l'année 2015, on dénombre 2515 nouveaux diagnostics, et le sida a causé le décès de 139 franciliens (données ORS Ile-de-France)¹.

Ces données moyennes masquent de très fortes disparités suivant les départements et les communes avec un gradient de 1 à 20 entre le nombre de personnes vivant avec le VIH entre les communes franciliennes. Ces disparités appellent donc des engagements fortement territorialisés.

L'épidémie est par ailleurs concentrée sur deux groupes : les hommes ayant des rapports sexuels entre hommes (HSH) et les personnes étrangères issues de pays à forte prévalence.

Les hommes ayant eu des rapports avec des hommes n'ont pas connu la même diminution des découvertes de séropositivité que les autres populations, en particulier la population hétérosexuelle, en sorte que la part des HSH a progressé dans la population diagnostiquée pour passer, en 10 ans, d'environ un quart à près de 40%. On dénombre ainsi 1 000 découvertes par an sur l'Ile-de-France pour les HSH.

Les personnes originaires de pays étrangers et principalement de pays à forte prévalence pour la maladie représentent également toujours un public exposé au VIH.

L'ORS (Observatoire régional de santé) d'Île-de-France dresse également un panorama par département montrant une situation contrastée.

Paris présente un visage atypique en comparaison aux autres départements. L'épidémie y est cinq fois plus importante que pour la moyenne nationale et deux fois plus élevée que pour le reste de l'Ile-de-France. Tous les jours, ce sont plus de trois parisiens qui apprennent leur séropositivité. La concentration géographique et sociodémographique de publics clés (HSH, migrants de zones géographiques fortement touchées, etc.) en fait une zone particulière.

Pour les autres départements, de fortes disparités existent, la composition de la population de chaque département modifiant le paysage des personnes touchées par la maladie. La Seine-Saint-Denis représente près de 10% des tests positifs de la Région contre 3%, par exemple, pour la Seine-et-Marne. Néanmoins, même un département semblant peu affecté par la maladie peut représenter une zone sensible. Ainsi, dans le cas de la Seine-et-Marne, si le taux d'infection est faible, le niveau peu élevé de recours au dépistage représente un risque de non contrôle de l'épidémie.

Par ailleurs, il faut noter que le dépistage continue de se faire majoritairement dans le cadre hospitalier pour les deux tiers des cas et plus minoritairement par les médecins de ville, contrairement aux recommandations de la Haute Autorité de Santé qui encourageait à l'élargissement des capacités de dépistage.

La Haute Autorité de Santé a, à ce propos, révisé ses recommandations sur le dépistage : elle préconise un renforcement de la fréquence du dépistage pour les populations clés : tous les 3 mois chez les HSH, tous les ans chez les utilisateurs de drogues injectables et pour les personnes originaires de zones de forte prévalence de l'infection à VIH, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes. Également, la HAS soutient la proposition pour la population générale d'un test de dépistage au moins une fois au cours de la vie entre 15 et 70 ans.

La persistance des dépistages tardifs, aussi importants que les dépistages précoces et intermédiaires, contribue à entretenir l'épidémie cachée. Le nombre de personnes ignorant leur séropositivité est estimé à 13 000 en Ile-de-France. La promotion du dépistage, dans la droite ligne des recommandations de la Haute Autorité de Santé de 2017, et le soutien au développement d'une offre mobile constituent donc des axes d'intervention prioritaire de l'agenda « Pour une Ile-de-France sans sida ».

1 Voir l'annexe 1

2. L'engagement collectif reste indispensable alors que les moyens de lutte contre le sida sont plus diversifiés

2.1 Le plan ONUSIDA fournit la stratégie d'un engagement mondial

Tant au niveau mondial que régional, on constate une réelle opportunité de stopper la pandémie de sida. Une inversion profonde du nombre de contaminations et les nouvelles méthodes de prise en charge permettent d'envisager la fin des nouvelles contaminations du sida à moyenne échéance.

Dans ses recommandations de juillet et septembre 2015, l'OMS élabore une stratégie commune pour tous les participants. Il s'agit de dépister le plus grand nombre d'individus et le plus tôt possible dans l'évolution de l'infection. Notamment en démultipliant les modalités de rencontre avec les populations clés, et en étant en mesure de traiter tous les séropositifs dès le diagnostic. Parallèlement, il s'agit de déployer une approche de réduction des risques et d'offrir la prophylaxie préexposition (PrEP) aux plus exposés.

Aujourd'hui, ce traitement préventif a fait ses preuves. La PrEP représente une chance certaine d'endiguer les nouvelles contaminations. Toute personne exposée à un risque doit pouvoir en bénéficier si besoin et ainsi disposer d'une prévention efficace.

C'est fort de ces constats que l'ONUSIDA a, lors de sa 37^{ème} réunion, adopté une nouvelle stratégie en visant la fin de l'épidémie d'ici 2030.

Elle s'articule autour de trois axes majeurs d'actions sur les publics :

- 90% de la population vivant avec le VIH connaissent leur statut,
- 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut et reçoivent un traitement,
- 90% des personnes sous traitements ont une charge virale supprimée.

Suite à ces recommandations, ces objectifs ont été intégrés dans le cadre de la « déclaration de Paris » et les grandes métropoles se sont engagées : Avec New York, Paris, San Francisco, Alger ou encore Bangkok, ce sont plus de 200 villes qui ont signé le plan d'objectifs.

La Région s'est engagée pleinement dans ce dispositif au travers d'un acte fort en approuvant par délibération le rapport cadre du 20 juin 2016. Au regard des taux nationaux d'ores et déjà très élevés de personnes diagnostiquées sous traitement (96%) et de personnes traitées dont la charge virale est indétectable (94%), manifestant l'excellence du dispositif national de soins spécialisés, son objectif majeur vise à soutenir le renforcement du dépistage tant pour les populations exposées que pour les 16% des personnes séropositives et non diagnostiquées. L'engagement de la Région et les dispositifs qu'elle portera ou contribuera à faire porter seront déployés sur plusieurs années afin de répondre aux objectifs du plan ONUSIDA.

2.2 L'engagement des acteurs sur le territoire francilien

Dans le cadre de la stratégie « Pour une Ile-de-France sans sida » adoptée au mois de juin 2016, la Région s'est fixée l'objectif prioritaire de renforcer l'équité dans l'accès à la prévention et au dépistage. Elle doit ainsi articuler au mieux son intervention avec les initiatives des collectivités locales qu'elle souhaite pouvoir appuyer et fédérer pour un engagement fort et cohérent sur l'ensemble du territoire.

La ville de Paris ainsi s'est engagée le 1^{er} février 2016 à suivre les directives de l'ONUSIDA au travers d'un plan « Vers Paris sans sida ». Elle entreprend de mobiliser le tissu associatif et professionnel afin de sensibiliser aux nouveaux développements sur la maladie. La ville centre sa

communication préventive en mettant l'accent sur les points forts de la prévention diversifiée : le dépistage répété et les différents traitements préventifs.

Le département de Seine-Saint-Denis également fortement touché, est aussi engagé dans la réalisation d'un plan « Seine-Saint-Denis sans sida ». Avec la même volonté d'atteindre les objectifs fixés, le département s'appuie sur les centres de dépistages existants, les professionnels de santé et les acteurs associatifs afin d'atteindre plus efficacement les publics clés.

Au niveau infra départemental, plusieurs communes ont souhaité marquer leur engagement particulier dans la lutte contre le VIH/Sida au travers d'actions spécifiques qui peuvent pour certaines être intégrées dans leurs contrats locaux de santé.

2.3 De nouveaux outils en matière de dépistage, de prévention et de traitement pour toucher tous les publics.

La lutte contre le VIH/sida peut s'appuyer désormais sur des outils diversifiés de dépistage, de traitement et de prévention permettant une meilleure adaptation à la situation de chacun, pour limiter la transmission et l'acquisition du virus.

Le préservatif féminin et masculin reste le premier outil de prévention pour se protéger contre les IST et le VIH. Favoriser son accessibilité, sa gratuité, et continuer à promouvoir son utilisation auprès de tous les publics est essentiel. La Région entend continuer à s'engager fortement pour le promouvoir notamment au travers du soutien aux actions des associations et en particulier aux actions menées par le CRIPS.

De nouveaux moyens de dépistage et de nouveaux traitements antirétroviraux se développent par ailleurs, et constituent autant de motifs d'espoir pour mieux affronter la maladie. Ainsi, en plus du dépistage en laboratoire d'analyses, le dépistage anonyme et gratuit se pratique également dans des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD remplaçant les CDAG), dans une approche élargie de santé sexuelle.

En matière de dépistage, deux innovations ont fait leur apparition:

- Pour connaître son statut sérologique rapidement et bénéficier de conseils et d'un accompagnement, les **tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)** sont réalisés par des associations ou des intervenants de santé après habilitation par l'ARS² ;
- **l'autotest de dépistage du VIH**, à réaliser par l'utilisateur lui-même, est commercialisé en France depuis le 15 septembre 2015 et vendu en pharmacie, se fait sans l'aide d'un intervenant extérieur. L'autotest VIH est une nouvelle offre de dépistage du VIH complémentaire des solutions existantes permettant aux personnes de se dépister elles-mêmes, quand elles le souhaitent, et en toute confidentialité. L'autotest est destiné notamment à faciliter l'accès au dépistage des personnes éloignées de la prévention et du soin. Le Conseil National du sida a estimé que l'introduction de l'autotest en France pourrait permettre de découvrir 4 000 nouveaux cas et d'éviter 400 nouvelles infections (contaminations secondaires) dès la première année de commercialisation. Ces estimations, issues d'un modèle basé sur des calculs de probabilité, reposent notamment sur l'hypothèse que l'autotest sera majoritairement utilisé par les personnes qui se dépistent peu ou pas et que les personnes qui le font régulièrement ne changeront pas leur pratique de dépistage.

Ensuite, il existe des innovations thérapeutiques majeures :

² Une explication simple de l'utilisation des Tests Rapides d'Orientation et de Diagnostic sur le site du CRIPS <http://www.lecrips-idf.net/miscellaneous/decryptage-test-rapide-vih.htm>

- Le traitement pour réduire la transmission de la mère vers l'enfant : l'impact du VIH/sida sur les femmes et les enfants justifie l'utilisation des programmes pour la prévention de la transmission mère-enfant (PTME). Un grand nombre de nouvelles infections par le VIH chez les enfants peuvent être évitées en fournissant une prophylaxie antirétrovirale (ARV) aux femmes enceintes vivant avec le VIH. De plus, l'approche globale adoptée au niveau mondial pour la prévention de la transmission mère-enfant est essentielle pour éliminer l'infection par le VIH chez les enfants. Cette approche englobe la prévention primaire, la prévention des grossesses non désirées chez les femmes vivant avec le VIH, la prévention de la transmission du VIH des femmes enceintes infectées à leurs enfants, et la fourniture de traitement, de soin et de soutien aux mères, enfants et familles vivant avec le VIH.
- Le TasP (traitement comme prévention) permet de réduire la charge virale des personnes séropositives. Lorsqu'une personne séropositive prend un traitement anti-VIH de manière efficace et qu'elle a en plus une prise en charge globale (counseling et suivi médical régulier avec contrôle de la charge virale, dépistages et traitements des autres IST), cette personne et son/ses partenaire(s) bénéficient d'une très bonne protection contre la transmission du VIH lors de relations sexuelles sans préservatif. En effet, une personne séropositive avec une charge virale indétectable (CVI) n'est plus contaminante car son corps contient alors très peu de virus grâce au traitement et réduit très drastiquement les risques de transmission.
- Le TPE (traitement post-exposition) appelé aussi traitement d'urgence préventif, est donné à une personne séronégative après une exposition au VIH. Ce traitement doit être pris le plus rapidement possible après la prise de risque, idéalement dans les 4h suivant le risque, au plus tard dans les 48h ; il sera suivi durant 4 semaines. Plus vite le traitement est pris, plus il a des chances d'être efficace.
- La PrEP (prophylaxie pré-exposition) consiste à prendre une bithérapie avant et après un rapport sexuel pour éviter l'infection, et s'adresse aux personnes au sein de populations à risques. Cette nouvelle stratégie de prévention du VIH consiste à proposer à une personne qui n'a pas le VIH, qui n'utilise pas systématiquement le préservatif lors de ses rapports sexuels et qui est à haut risque de contracter le VIH, un médicament actif contre ce virus afin de réduire voire d'empêcher le risque de le contracter. Le Truvada® est le seul médicament aujourd'hui disponible pour la PrEP. C'est un traitement antirétroviral qui combine deux molécules anti-VIH.

Comme pour les nouveaux moyens de dépistage, la diffusion et le bon usage de ces traitements constitue un enjeu majeur et central pour le plan « Pour une Île-de-France sans sida ».

3. En partenariat avec l'ARS et le CRIPS, la région se dote d'un agenda en vue de contribuer à la fin de l'épidémie

3.1 Une stratégie partagée avec l'Agence Régionale de Santé

Chargée de mettre en place la politique de santé dans la région, et compétente sur le champ de la santé dans sa globalité – de la prévention aux soins – l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France fait également de la lutte contre le VIH une priorité. Elle est centrée sur la prévention primaire, notamment auprès des jeunes générations, le financement des CeGIDD, dispositifs portant essentiellement sur le dépistage, la coordination avec les Corevih (comité de coordination régionale de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine), et enfin l'offre d'appartements de coordination thérapeutique pour les prises en charge. L'idée est d'articuler prévention, soin, prise en charge, accès aux droits sociaux et citoyens. La mobilisation des acteurs éducatifs et des collectivités, au travers des contrats locaux de santé, sont en outre des appuis essentiels.

La Région a souhaité s'associer à l'ARS Ile-de-France afin de partager des orientations et champs d'action prioritaires, pour pouvoir agir en complémentarité.

Une déclaration commune sera ainsi co-signée par le Directeur général de l'Agence et par la Présidente de la Région Ile-de-France³. L'ARS et la Région entendent ainsi manifester leurs engagements communs à une sensibilisation de tous les partenaires et institutions dans la lutte contre la maladie ; mais également en définissant les priorités d'actions et les modalités d'une lutte efficace contre le sida et pour une réelle connaissance offerte à tous.

3.2. Le CRIPS maître d'œuvre de l'agenda « Pour une Ile-de-France sans sida »

Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) d'Ile-de-France, ouvert en novembre 1988 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France et avec le soutien du ministère de la Santé, a notamment développé une expertise spécifique dans la lutte contre le VIH/Sida. Il est en pointe sur les nouveaux modes de prévention et de dépistage qui se sont développés ces dernières années. Depuis plusieurs années, une subvention régionale annuelle de fonctionnement est attribuée à cet organisme associé de la Région Ile-de-France.

Depuis une modification de ses statuts en Assemblée générale en juin 2016, le CRIPS Île-de-France a clarifié ses missions et dispose désormais d'une double feuille de route:

- en matière de prévention santé jeunes, avec une extension des thématiques traitées,
- en matière de lutte contre le VIH/sida, avec une extension des publics et des dispositifs visés.

La convention d'objectifs Région-CRIPS pour l'année 2017 a confirmé le rôle majeur du CRIPS Ile-de-France dans la mise en œuvre de l'agenda « Pour une Ile-de-France sans sida », en direction tout à la fois des jeunes, des publics prioritaires, des professionnels franciliens et du grand public.

Il intervient sur l'ensemble du territoire francilien tant dans les lycées et CFA, que dans les structures accueillant des publics en situation de vulnérabilité (LGBTIQ, personnes en situation de handicap, milieu carcéral etc.). Il intervient également via son espace d'information et de prévention, ses unités mobiles de prévention (le BIP et le bus TROD pour le dépistage rapide du VIH), en collaboration avec les associations communautaires.

Le CRIPS accompagne également les professionnels à renforcer leurs connaissances et compétences dans le domaine de la prévention. À travers son centre de ressources, son site internet, un dispositif de décryptage des enjeux et des ateliers dédiés, le CRIPS propose au public et aux professionnels impliqués dans la prévention d'accéder à l'information, à la documentation et aux outils pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions.

Il organise également des concours en direction du public et met en œuvre des actions sur de grands événements au niveau national (Solidays, Marche des Fiertés, Journée mondiale de lutte contre le sida) et international (organisation du stand France lors des conférences internationales de lutte contre le sida). Il produit de nombreux outils d'information en matière de prévention et de dépistage du VIH et réalise des campagnes de prévention annuelles (notamment en partenariat avec le STIF pour la diffusion de vidéos de prévention dans les transports en commun).

3.3. L'Agenda régional permet de décliner concrètement l'engagement régional en actions

Dans le respect des spécificités régionales et de ses compétences, la Région s'engage à mettre en œuvre un ensemble de mesures permettant de :

³ Voir l'annexe 2

- Faciliter l'accès au dépistage et développer des outils de dépistage dans leur pluralité, en tenant compte des spécificités des populations clé et des territoires.
- Mieux cibler les publics concernés dans le cadre de la médiation sanitaire,
- renforcer la diffusion de l'information par des moyens modernes de communication (à l'instar de l'iPass contraception),
- Contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux moyens de prévention, de dépistage, et aux soins,

Dans le cadre de sa stratégie internationale, telle que définie par sa délibération n° CR 222-16 du 15 décembre 2016 « une nouvelle stratégie internationale au service des Franciliens et du développement de notre territoire », la Région porte une attention particulière aux actions de lutte contre le VIH/Sida. À ce titre, elle propose à ses partenaires d'intégrer dans les accords de coopération décentralisée un axe « prévention du VIH/Sida ». Les ambassadeurs « Pour une Ile-de-France sans Sida », Jean Spiri et Jean-Luc Romero-Michel, porte-paroles de l'engagement régional, tiendront leur rôle de mobilisation et de partenariat, et apporteront tout leur concours à la promotion de la lutte contre le sida au niveau international.

La Région proposera aux réseaux internationaux avec lesquels elle travaille de partager les objectifs et la stratégie établie dans la déclaration de Paris pour contribuer à donner une ampleur internationale et favoriser l'atteinte des objectifs de l'ONUSIDA.

3.3.1 Faciliter l'accès au dépistage sur l'ensemble du territoire francilien au travers de l'achat et de la diffusion des autotests et du soutien à une offre mobile.

Pour permettre de connaître son statut vis-à-vis de l'épidémie, le dépistage du VIH est un enjeu majeur. La Région propose d'intensifier cette démarche en facilitant l'accès des publics aux nouveaux moyens de dépistage. Afin de contribuer au développement de cette pratique, la Région, en lien avec le plan « vers Paris sans sida », va soutenir **l'achat et la diffusion d'autotests sur le territoire régional afin d'en promouvoir l'usage.**

Ces autotests viennent en complément des tests classiques déjà réalisés en laboratoire, de ceux effectués dans les CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic) et des tests rapides à orientation diagnostique (TROD) effectués par des associations. Ils ont l'intérêt d'offrir davantage d'anonymat et une réponse très rapide du diagnostic. De plus, le dépistage peut être réalisé plus fréquemment pour certaines populations qui hésitent à se rendre dans les structures classiques de dépistages.

La Région s'inscrit ainsi dans l'objectif de mise à disposition d'autotests et agit concrètement sur des populations plus exposées et qui ont un réel besoin d'un dépistage pouvant être réalisé en pleine autonomie. Le CRIPS, dans le cadre de ses missions, pourra contribuer au déploiement des autotests auprès des structures habilitées. L'extension du réseau d'organismes habilités à la diffusion des autotests sera proposée le Ministère de la santé. Les centres de santé, CeGIDD ou d'autres structures habilitées pourraient ainsi à terme être bénéficiaires de cette diffusion. Les CeGIDD représentent tout particulièrement un lieu pertinent pour la diffusion des autotests auprès des publics clés.

Le dépistage sous toutes ses formes, surtout à destination de publics clés, doit être un effort continu sur plusieurs années. Ce volet de diffusion gratuit des autotests fera l'objet d'une évaluation après quelques mois au regard des actions à venir.

- L'ORS a mis en lumière dans ses analyses territorialisées le rôle favorisant de la densité de l'offre de dépistage sur le recours à ce dernier. La Région entend ainsi concourir à l'équité dans l'accès à la prévention et au dépistage **en soutenant une offre mobile complémentaire de l'offre existante.** La complexité et la diversité des territoires d'Ile-de-France ne doit pas constituer un

frein au dépistage. Ainsi, des structures itinérantes peuvent aller directement à la rencontre d'un public qui ne fréquente pas ou peu les lieux habituellement dédiés. Il est ainsi prévu la contribution à l'achat de bus équipés que des associations reconnues utiliseront pour la prévention du VIH et le dépistage dans une démarche « d'aller-vers ». Les associations bénéficiaires de ce dispositif justifieront de leur capacité à contribuer à l'investissement et à assurer les coûts en fonctionnement du véhicule. Ces bus permettront dans un espace adapté de réaliser notamment des tests rapides (TROD). L'objectif est d'aller dans les territoires sous-dotés en structures ressources et auprès de personnes ne se dirigeant pas vers les structures. Après un temps d'analyse sur l'efficacité de ces dispositifs, la Région pourra envisager le développement de ces investissements.

3.3.2 Sensibiliser les jeunes professionnels de santé

La lutte contre l'épidémie passe également par une meilleure compréhension de la prévention et du dépistage à destination des professionnels et futurs professionnels de santé et de l'intervention sociale, susceptibles d'interagir avec certains groupes clés, notamment les publics seniors et ceux en situation de précarité. Aussi, la Région se propose de renforcer, notamment par le développement d'outils numériques, la sensibilisation sur cette thématique dans les instituts de formations sanitaire et sociale. Le CRIPS dans le cadre de son programme annuel d'actions contribue au développement de cet axe ; il pourra ainsi contribuer à la conception et à la dispense de modules de sensibilisation ainsi qu'à la conception et diffusion de kits de formation sur le sujet du VIH / Sida : contexte épidémiologique, publics touchés, santé sexuelle, mode de transmission du VIH, promotion du dépistage, outils de prévention et traitements, rôle du CRIPS, etc. Ce dispositif pourra être mis en œuvre dans des centres de formation pilotes dans un premier temps.

3.3.3 Poursuivre le soutien à la recherche

- La Région s'est engagée à financer l'inscription des jeunes docteurs franciliens à la 9ème **Conférence scientifique sur le VIH** organisée par l'IAS (International AIDS Society) et qui se déroulera à Paris – au Palais des Congrès – du 23 au 26 Juillet 2017. L'objectif de ce soutien est de profiter de l'accueil en Ile-de-France de cette conférence scientifique internationale incontournable, organisée tous les deux ans, pour faire le point sur l'avancée de la recherche sur le sida. Pour inciter la participation des chercheurs franciliens, et plus particulièrement des jeunes chercheurs (doctorants ou postdoctorants), la Région prendra en charge les frais d'inscriptions à l'évènement pour certains d'entre eux. Cela permettra à une vingtaine de jeunes chercheurs franciliens dont les recherches portent sur le VIH de participer à cet évènement dans la mesure où les frais d'inscription ne sont pas pris en charge par leurs institutions.

- La Région souhaite aussi soutenir les équipes de recherche scientifique à développer leurs travaux sur le VIH sida qui permettraient de trouver des thérapies innovantes. Les 2 domaines d'intérêt majeur (DIM) « One Health » et « thérapie génique » labellisés pour la période 2017-2020 soutiendront les recherches sur le VIH. Le DIM « One Health », dont les appels à projets ont ouvert en avril 2017, intervient sur cette thématique par le soutien aux congrès (subvention apportée aux laboratoires de recherche pour l'organisation des manifestations scientifiques qui relèvent de leurs domaines de recherche), aux petits équipements et aux équipements mi-lourds (subvention attribuée aux laboratoires de recherche pour l'achat d'équipements). Le DIM « thérapie génique » intègre dans son conseil scientifique des représentants pour les recherches en infectiologie y compris le VIH.

3.3.4 Mobiliser et soutenir l'engagement des collectivités locales.

La Région doit avoir un rôle de levier sur les territoires, en permettant la montée en compétences des professionnels, des structures et des collectivités dans cette mobilisation. La création d'un réseau de villes engagées doit permettre d'essaimer les actions de lutte contre le VIH au niveau local. En s'appuyant notamment sur le « réseau de villes engagées contre le Sida » créé par ELCS (Elus locaux contre le sida) et le réseau de l'AMIF (Association des Maires de l'Île-de-France), la Région soutiendra toutes les initiatives permettant d'essaimer les actions de lutte contre la maladie.

Afin d'offrir un accompagnement pour les collectivités, le CRIPS a conçu un ensemble de documentation à disposition des villes correspondant à un kit d'accompagnement et offre un appui aux acteurs pour la mise en œuvre de leurs actions. Ce kit comprendra notamment des informations sur les enjeux actuels de la lutte contre le VIH/sida, les bonnes pratiques au niveau local ainsi que des outils dédiés aux jeunes et aux populations clés. Un diagnostic local, des échanges de bonnes pratiques et de contacts et ressources utiles sont en effet des outils nécessaires pour que les villes puissent s'approprier du sujet et mettre en œuvre des actions (individuelles et collectives) adaptées. Il s'agit d'intervenir dans tous les territoires, y compris ceux où la prévalence n'est pas forte mais où il peut y avoir des dépistages tardifs, donc des infections plus graves.

En complément, la coordination des actions menées localement de manière continue conduira à une réelle efficacité de la démarche. Ainsi, la Région a réuni le 22 mars 2017 un certain nombre d'élus locaux pour une première rencontre d'échanges.

La Région entend garder son rôle moteur d'impulsion à la sensibilisation des élus et des territoires en maintenant un appui et une communication adaptés à leur égard. Elle pourra intervenir en appui d'actions territorialisées au travers de sa participation aux contrats locaux de santé.

Afin de mobiliser les autres Régions, la Région Île-de-France proposera à l'Association des Régions de France (ARF) de présenter à l'ensemble des autres Régions son plan « Pour une Île-de-France sans SIDA ».

3.3.5 Mobiliser de nouveaux outils numériques au service de la prévention

- Depuis octobre 2016, la Région a lancé le dispositif iPassContraception. Ce site mobile permet d'offrir, principalement à destination d'un public jeune, un outil didactique se basant sur une cartographie. L'iPassContraception fournit à chaque utilisateur une géolocalisation des lieux ressources et des informations sur la sexualité et sur la contraception.

Pour donner au plus grand nombre une information encore plus élargie, l'iPassContraception pourra intégrer des données complémentaires sur les risques liés au VIH.

Dans la perspective de renforcer l'usage du préservatif, la Région propose d'enrichir sur le site iPassContraception la localisation des lieux où l'on peut trouver des préservatifs : en plus des pharmacies, d'autres lieux ainsi que certaines associations pourront être géo localisés.

Des lieux spécifiques dédiés à la problématique du sida (accueil, information, dépistage, suivi) peuvent également être intégrés dans l'iPasscontraception afin d'optimiser le recours au dépistage.

Le développement des outils numériques pourra se faire en collaboration avec le CRIPS, spécifiquement pour certains publics (lycées, CFA) et également en direction des parents ; ainsi des supports d'information, de formation (tutoriels, vidéo), agenda des actions, etc., pourront être mis à disposition.

A terme, la Région s'appuiera sur d'autres outils numériques afin d'offrir le maximum d'information à sa population.

- La Région participera également à la sensibilisation de ses agents, personnel des lycées et personnel du siège, au travers du site intranet « e-lien ». Une information concrète à cette thématique sera ainsi diffusée pour le plus grand nombre permettant le développement d'une culture partagée.

3.3.6 Soutenir les acteurs associatifs, notamment pour l'accompagnement des jeunes franciliens et des séniors séropositifs.

Les nouvelles possibilités offertes par les traitements récents et notamment traitements post-exposition (TPE) sont encore aujourd'hui trop peu connues. La Région, via notamment le CRIPS soutiendra la diffusion de l'information sur les TPE à destination des publics clés mais aussi des publics éloignés des dispositifs comme les séniors.

L'ensemble des acteurs de la lutte contre le sida doivent être mobilisés et soutenus, en particulier ceux qui sont au plus proche des publics clés. La Région co-financera ainsi des projets associatifs portant sur la prévention, le dépistage et/ou l'aide aux personnes touchées par le VIH / sida. Cette aide passe également par la lutte active contre les discriminations et pour l'égalité femme / homme, et en premier lieu l'homophobie et la sérophobie. En effet, les personnes touchées par le VIH sont victimes encore trop souvent d'actes de rejet sur les plans professionnels, autant que dans la vie quotidienne. Aussi, la Région lance un appel à projets annuel de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes hommes qui intègre ces thématiques. L'Agenda « pour une Ile-de-France sans » sida s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche régionale de lutte contre l'ensemble des discriminations.

Par ailleurs, la Région entreprend un travail de recensement des distributeurs de préservatifs au sein des lycées d'Ile-de-France. L'état des lieux de ce dispositif sera partagé avec les académies franciliennes dans la perspective d'une amélioration de l'accessibilité aux préservatifs pour les lycéens.

- Dans le cadre de son nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants, la Région prévoit d'intégrer dans l'offre de prévention la promotion du dépistage du VIH. Les étudiants pourront être également informés lors d'action en collaboration avec les Services Universitaires de Médecine préventive (SUMPS). Le Crips pourra être sollicité afin de réaliser, en plus des actions directes via son Bus Info Prévention, des formations spécifiques en direction des étudiants relais permettant ainsi une promotion du dépistage sous toutes ses formes.

4. La gouvernance dans le dispositif de lutte contre le sida.

La Région Ile-de-France s'engage fortement avec la mobilisation des collectivités, des administrations, des agences nationales et régionales, des acteurs associatifs et des professionnels de santé pour atteindre les objectifs adoptés par l'ONUSIDA avec, à terme, la fin de l'épidémie.

Un groupe de pilotage régional sera constitué sous l'égide de la Présidente et réunira les principaux acteurs du plan régional. Ce comité se réunira au moins deux fois par an et pourra comprendre outre les ambassadeurs du plan Ile-de-France sans sida et le CRIPS, des élus, des acteurs institutionnels tels que l'ARS, l'éducation nationale, l'ORS, des scientifiques, ainsi que des acteurs opérationnels.

Des points d'étapes sur l'avancement de l'Agenda « pour une Ile de-France sans sida » seront établis avec l'objectif d'étendre le processus de prévention en direction des publics et des territoires et d'évaluer l'efficacité des politiques menées.

La Région jouera un rôle majeur en portant un discours de prévention diversifié et en soutenant le déploiement du dispositif de dépistage, dans toutes ses formes, sur l'ensemble du territoire francilien et pour tous les publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

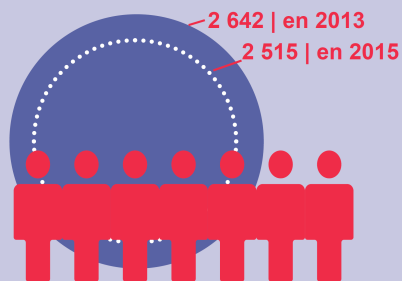
ANNEXES AU RAPPORT

Infographie sur l'état des lieux du VIH / Sida en Ile-de-France

Journée mondiale de lutte contre le sida 1er décembre 2016

Le VIH/sida en Île-de-France

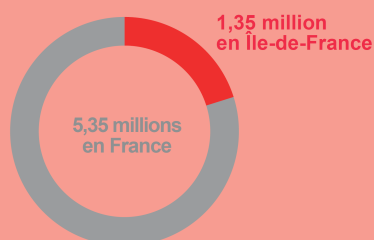
NOUVEAUX DIAGNOSTICS



TOUS LES JOURS, SEPT FRANCILIENS DÉCOUVRENT LEUR SÉROPOSITIVITÉ ⁽¹⁾

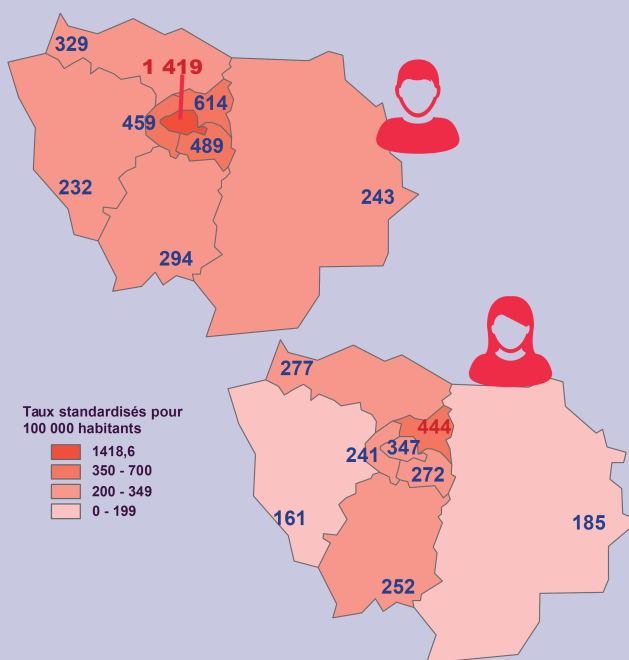
DÉPISTAGE

PLUS D'UN TEST SUR QUATRE EST EFFECTUÉ EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2015 ⁽²⁾



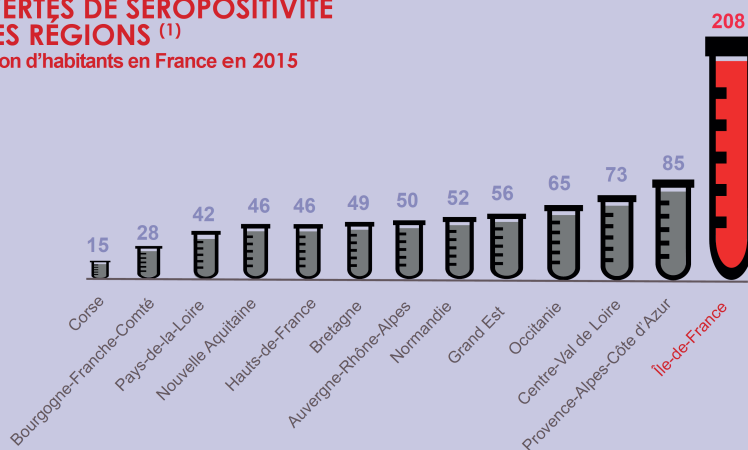
LE POIDS DE L'INFECTION

PRÉVALENCE DES BÉNÉFICIAIRES D'ALD VIH PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION EN 2014 ⁽³⁾



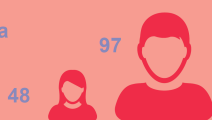
DÉCOUVERTES DE SÉROPOSITIVITÉ SELON LES RÉGIONS ⁽¹⁾

Taux par million d'habitants en France en 2015



MORTALITÉ

145 DÉCÈS LIÉS AU VIH/sida EN 2013 ⁽⁴⁾



Pour en savoir plus

Bulletins de santé : Suivi de l'infection à VIH/sida en Île-de-France 2015
<http://www.ors-idf.org/index.php/fr/publications/pathologies/vih-sida>

Sources

(1) Santé publique France, DO VIH corrigées au 31/12/2015 (2) Santé publique France, données LaboVIH 2015 (3) ALD affection longue durée CNAM-TS, MSA, RSI 2014- taux standardisé sur l'âge en prenant comme structure de référence la population de la France 2006 (4) Inserm, CépiDC - Exploitation ORS Île-de-France © Wilson Joseph - hommes femmes, Dominique Vicent - tube à essai, Icon Fair - silhouette

DECLARATION COMMUNE vih ARS-CR-CRIPS

Déclaration commune entre le Conseil régional Ile-de-France et l'ARS pour une Région Ile-de-France sans Sida

Préambule

En 2015, le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité au VIH dans la région est de 208 par million d'habitants, taux le plus élevé en métropole. Ce taux est en baisse depuis 2004 mais reste largement supérieur au taux national hors Ile-de-France (54 par million d'habitants).

La région Ile-de-France concentre 42% des cas de découverte de séropositivité avec 2515 cas sur 5925 déclarations obligatoires (DO) en 2015 en France. Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent respectivement 46% et 15% des DO en Ile-de-France.

Dans 67% des cas les personnes concernées sont des hommes, dans 60% des cas elles sont nées hors de France. Les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes représentent 39% de ces nouvelles contaminations. 26% des cas déclarés sont dépistés à un stade tardif (Sida ou CD4<200).

En 2015, 48 316 personnes vivant avec le VIH ont été prises en charge dans les hôpitaux franciliens (source Intercorevih), dont 37% de femmes. 96% étaient traités par antirétroviraux et, parmi les patients traités depuis plus de 6 mois, 91% avaient une charge virale indétectable (<50 copies).

Ainsi, si l'épidémie n'a plus aujourd'hui les traits qu'elle prenait il y a encore 10 ans, elle reste une préoccupation majeure dans notre région. C'est pourquoi les deux institutions inscrivent de nombreuses actions permettant de soutenir la lutte contre le VIH et pour les personnes affectées ou vulnérables dans leurs documents de référence :

- Pour la région, le mandat de l'exécutif régional, le rapport « prévention santé des jeunes », le rapport « Agenda pour une Région Ile-de-France sans sida ».
- Pour l'Agence régionale de Santé, le Projet régional de santé, le PRAPS, la stratégie nationale de santé sexuelle.

Enfin, les deux institutions font leurs les objectifs de la stratégie ONUSIDA, les Trois 90. A l'horizon 2020, 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ; 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.

Principes communs d'actions

- Lutte contre la sérophobie, l'homophobie, et l'ensemble des discriminations
- Egalité femmes hommes
- Participation des usagers et des personnes concernées à l'élaboration de la stratégie, rôle des associations
- Réduction des inégalités sociales, également en ce qu'elles sont sources de développement de l'épidémie

Orientations prioritaires générales

- Lutte contre les inégalités territoriales d'accès à la prévention, au dépistage, et à la prise en charge ; prise en compte des publics clés, des territoires en difficultés et des territoires enclavés ou avec problèmes d'accessibilité
- Mobilisation des acteurs locaux et territoriaux, rôle des élus
- Lien entre les politiques publiques, le développement de la recherche et les avancées des connaissances.

Les champs d'action prioritaires partagés

- ***La mobilisation des collectivités territoriales et des élus, le soutien méthodologique et politique (réseau d'élus)***

Les deux partenaires considèrent que la mobilisation des collectivités territoriales, en particulier des communes et des départements, est une condition sine qua non pour atteindre les objectifs, et qu'il convient de la soutenir et de la développer.

D'une part, ces collectivités peuvent mobiliser, au sein de leurs propres politiques publiques, des moyens qui relèvent soit de leurs compétences réglementaires (aide sociale à l'enfance, politique sociale générale, politique en direction de la jeunesse, dans certains cas politique du logement...), soit d'un engagement volontariste dans le champ de la santé. D'autre part, leur capacité à mettre en œuvre des démarches transversales et multisectorielles en lien direct avec les franciliens est un atout fondamental en matière de promotion de la santé. De plus, les élus locaux sont des leaders d'opinion reconnus, et leur engagement en matière de prévention conditionne souvent la réussite des actions sur le terrain.

L'existence en Ile-de-France de réseaux d'élus engagés dans le champ de la santé, et la mise en place par ces réseaux de formations et d'actions de mobilisation, constituent un point fort de la région.

- ***Le soutien au consensus social autour de la prévention (prévention ciblée et grand public) - (ARS : relai des actions nationales ; CRIF : mobilisation des systèmes d'informations du STIF sur le réseau)***

Il existe dans notre région un consensus fort, dans l'ensemble des catégories d'habitants, en faveur d'actions de prévention du VIH, et un refus des attitudes d'exclusion. Ce consensus doit être préservé, à la fois pour maintenir un haut niveau de connaissance en population générale, pour réduire les écarts dans cette connaissance, et pour que des actions ciblées et plus spécifiques puissent être menées sans risque de discrimination.

Dans cet objectif, l'ARS relaye auprès de ses partenaires les actions nationales de communication. De son côté le Conseil régional propose la diffusion d'informations sur ses propres supports et le cas échéant dans le cadre d'un accord avec le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) dans le réseau de transports.

- ***Le soutien aux actions communautaires de prévention***

Les deux institutions attachent une grande importance aux actions de prévention issues des différentes communautés citoyennes et sociales. La construction de stratégies de prévention par les pairs, la détermination par les communautés et groupes sociaux des besoins de connaissance et des stratégies de prévention sont le garant de la meilleure efficacité de cette prévention. La reconnaissance de l'expertise des usagers, des citoyens, qu'ils vivent ou non avec le virus, est un des fondamentaux de la démocratie en santé telle qu'elle se développe actuellement.

- ***Le soutien au dépistage hors les murs (développement des tests de dépistage VIH et Hépatites) (ARS : agrément et soutien aux associations ; CRIF : soutien aux associations et mise à disposition de moyens de mobilité)***

De nouveaux modes d'accès au dépistage du VIH et des hépatites sont désormais disponibles avec les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD). L'ARS est en charge de l'agrément des associations et structures qui proposent ces tests, et soutient auprès du Ministère et de l'Assurance Maladie le principe d'extension et de développement de ces interventions. Elle veille à leur implantation sur les territoires à fort besoin, et s'assure de la compatibilité des démarches engagées et des résultats obtenus avec les bonnes pratiques définies au niveau national. De son côté, la Région souhaite soutenir les associations impliquées, notamment en appuyant les initiatives de développement de moyens de mobilité permettant d'aller au plus près des quartiers et zones concernées.

- ***La mise en place d'un système d'informations géolocalisées sur les ressources, articulant l'iPass contraception (et le futur Portail Santé Jeunesse) et le SPIS (service public d'information en santé) dont le SPIS jeunes***

L'accès à des informations précises sur les ressources disponibles est une priorité en particulier pour le public jeune : celui-ci est souvent plus en difficultés pour utiliser les structures, pour des raisons diverses telles que couverture sociale, souhait de consulter loin de son milieu ou au contraire difficulté de mobilité, besoin d'anonymat, difficultés financières, etc.... Pour ce public, l'usage des nouvelles technologies est une opportunité majeure. Les deux institutions vont développer d'une part le SPIS Santé (ARS) d'autre part l'iPass contraception et le futur portail santé jeunesse (Région). Ces deux développements se feront de façon concertée, et en appui réciproque.

- ***Le suivi épidémiologique associant les acteurs tels que l'ORS et Santé Publique France***

Le suivi épidémiologique est un outil qui permet de guider les politiques publiques et de les évaluer. En Ile-de-France, plusieurs intervenants sont mobilisés : l'ORS, les COREVIH, l'Agence Nationale de Santé Publique et la CIRE. Les deux partenaires sont attachés à la fois à la qualité de l'information disponible, à son adaptation aux besoins des politiques publiques, et pour cela à la précision des données populationnelles et territoriales produites.

Les champs d'action prioritaires du Conseil Régional

- ***Soutien et promotion à une sensibilisation en prévention du VIH, des hépatites et des IST dans les formations initiales et continues financées par le Conseil Régional :***

La Région souhaite renforcer l'information et la sensibilisation des étudiants des Instituts de formations sanitaires et sociales, afin de pouvoir mieux cibler les messages à faire passer. Il s'agit notamment de développer l'accueil en stages dans les associations de lutte contre le VIH/sida pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, proposer des conférences (notamment santé) en mobilisant notamment des chercheurs des projets DIM et les associations pour des publics à définir, diffuser des MOOC ...

- ***Développement d'actions de prévention auprès des lycéens, des apprentis et des jeunes en formation professionnelle, étudiants :***

La santé des jeunes constitue une priorité en matière de prévention, ainsi la Région s'engage dans un plan de prévention santé jeunes dont un des axes est la santé sexuelle et la vie affective ; ce plan donnera lieu à des actions notamment en milieu scolaire, en partenariat avec l'Education nationale. En outre le CRIPS développe chaque année une programmation d'intervention au sein des établissements scolaires et autres structures accueillant des jeunes concernant la santé sexuelle et affective : information, débats, théâtre-forums, ateliers de sensibilisation, formation de relais de prévention, distribution d'outils pédagogiques et supports de prévention ... Enfin, le partenariat avec des mutuelles étudiantes pourra permettre un relais d'information et de sensibilisation supplémentaire.

- ***Facilitation de l'accès aux structures de dépistages pour les territoires éloignés ou enclavés (lieux de santé à proximité des transports en commun, associations labellisées, possibilité de dépistage dans certaines MSP ...)*** :

La Région souhaite soutenir une offre mobile de prévention et de dépistage dans les zones dépourvues de structures ou éloignées des grands axes de transport et auprès des populations peu réceptives aux messages de prévention et aux actions de dépistage ; la Région pourrait ainsi permettre l'acquisition de bus au profit des associations développant une démarche d'« aller-vers ». Egalement dans certains territoires ne disposant pas de CeGIDD à proximité, la Région étudiera la faisabilité d'un développement du dépistage dans des structures d'exercice collectif qu'elle contribue à financer (Centres de santé, Maison pluridisciplinaire de santé). Un partenariat avec certaines structures associatives et Centres de planification familiale pour le développement du dépistage pourrait également être envisagé.

- ***Soutien à la recherche dans le cadre des projets prioritaires régionaux :***

La Région finance des DIM (domaines d'intérêt majeur) qui sont des réseaux scientifiques pluridisciplinaires, ayant pour objectif de fédérer des équipes de recherche autour de thématiques partagées ; ces DIM pourront travailler spécifiquement sur la recherche en matière de VIH (DIM 1health, thérapie génique + projet CPER infectiologie). De plus, à l'occasion de la Conférence scientifique internationale sur le VIH (IAS 2017) qui se déroulera à Paris du 23 au 26 Juillet 2017, la Région favorisera l'inscription de jeunes doctorants.

- ***Contribution au déploiement d'auto-tests :***

Pour parvenir à l'objectif ONUSIDA de 90% de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur état sérologique vis-à-vis du VIH, l'effort de dépistage doit être massif en direction des populations les plus exposées. La région souhaite mettre à disposition d'associations spécialisées dans la prévention du VIH / Sida en Ile-de-France des autotests permettant aux publics à risque de connaître leur statut vis-à-vis de l'épidémie. La contribution de la région pourra se faire de manière articulée avec la ville de Paris et en collaboration avec le CRIPS pour l'achat des autotests, leur gestion et leur distribution.

Les champs d'action prioritaires de l'ARS

- ***Le développement de la prévention diversifiée, adaptée aux pratiques et aux risques :***

L'ARS soutient le développement de nouvelles stratégies de prévention, adaptées aux choix de chacun. Elle souhaite favoriser l'accès à la prophylaxie pré-exposition (PrEP) et à la prévention combinée, en veillant à ce que ces nouvelles stratégies bénéficient à l'ensemble des personnes concernées, quels que soient leur catégorie sociale, leur niveau d'éducation ou leurs lieux de vie.

- ***Le développement de stratégies de prévention adaptées aux différents groupes sociaux :***

L'acquisition de compétences, la maîtrise des risques, l'accès à la prévention individualisée et à la PrEP doivent faire l'objet de stratégies de mise en œuvre adaptées aux connaissances, aux contraintes, aux conditions de vie et aux liens sociaux propres à chacun des groupes considérés comme prioritaires. L'Agence souhaite faciliter la co-construction de ces stratégies par les groupes sociaux eux-mêmes. Elle soutient également la mise en œuvre de démarches locales de promotion de la prévention, notamment à travers les contrats locaux de santé.

- ***La mise en place de stratégies de dépistage (CEGIDD et TROD) :***

Pour réduire le taux de dépistage intervenant à un stade tardif ou très tardif, l'Agence – conformément à son CPOM, finance les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (CeGIDD). La mise en œuvre francilienne de la réforme des CeGIDD tend à rapprocher l'implantation de ces équipements des territoires les plus concernés par l'épidémie de VIH, et à proposer une offre régionale plus équitable. Par ailleurs, l'ARS soutient le développement des TROD par des associations ou des promoteurs, cette technique permettant de proposer un test rapide à des populations éloignées des centres de dépistage, ou ne souhaitant pas y avoir recours. Dans le cadre des affectations nationales de crédits, l'ARS s'efforce de mettre en place une offre régionale de dépistages TROD cohérente avec la géographie de l'épidémie.

- ***Le pilotage des COREVIH :***

L'Ile-de-France est dotée de 5 Comités de coordination de la lutte contre les IST et le VIH (COREVIH). Leurs missions sont définies par la loi, et ils disposent de moyens dédiés. En signant en 2016 une convention d'objectifs et de moyens (COM), l'ARS, les 5 COREVIH et l'AP-HP ont fixé un programme constitué de 11 actions prioritaires, portant à la fois sur le suivi épidémiologique, le soutien aux CeGIDD, la mise en œuvre de systèmes d'informations, et l'amélioration du parcours des personnes porteuses du virus. Ce programme sera évalué fin 2017 afin de préparer une nouvelle COM en 2018, en tenant compte des avancées et des problématiques émergentes dans le domaine.

- ***La mobilisation des professionnels de santé de tous exercices :***

La prévention et le dépistage du VIH passent par la mobilisation des professionnels de santé de tous exercices. L'ARS souhaite que ce rôle soit fortement renforcé. Pour cela, elle met en débat les actions qu'elle mène au sein des instances de démocratie sanitaire, et des instances de pilotage local des actions de prévention et promotion de la santé.

- **Développement des compétences santé des adolescents et jeunes adultes :**

Dans le cadre du projet régional santé jeunes, comme de la stratégie nationale de santé sexuelle, une démarche est engagée visant à promouvoir une approche globale de la santé de cette population, passant par plusieurs principes : instauration d'un parcours éducatif de santé, conforme aux principes énoncés par la loi ; partenariat développé avec l'Education Nationale et ses différentes composantes, et avec les acteurs locaux en matière de jeunesse ; travail prioritaire auprès des jeunes en grande difficultés, en particulier ceux suivis par la PJJ, et auprès des jeunes en insertion ; élaboration de méthodes participatives impliquant les jeunes eux-mêmes.

Le rôle du CRIPS

Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) d'Ile-de-France a une vocation spécifique de lutte contre le VIH/Sida. Il est en pointe sur les nouveaux modes de prévention et de dépistage qui se sont développés ces dernières années. Le CRIPS est un organisme associé du Conseil Régional et un opérateur central pour l'ARS IDf ; il est par ailleurs membre du comité stratégique de Paris sans sida.

Sur la thématique du VIH/sida, le CRIPS Île-de-France a une action forte en direction des jeunes, du grand public et des populations clés. Il intervient dans les lycées et CFA, dans les structures accueillant des publics en situation de vulnérabilité et également via son espace d'information et de prévention, son unité mobile de prévention, le BIP, et son unité mobile TROD (dépistage du rapide du VIH), en collaboration avec les associations communautaires. En outre, le CRIPS lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et œuvre pour une meilleure qualité de leur vie sur tout le territoire francilien.

Le CRIPS accompagne également les professionnels à renforcer leurs connaissances et compétences dans le domaine de la prévention. À travers son centre de ressources, son site internet, un dispositif de décryptage des enjeux et des ateliers dédiés, le CRIPS propose au public et aux professionnels impliqués dans la prévention d'accéder à l'information, à la documentation et aux outils pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions ; en particulier, il produit de nombreux outils d'information en matière de prévention et de dépistage du VIH et réalise des campagnes de prévention annuelles.

Les instances de pilotage

- Les instances ad hoc : il est mis en place un comité de suivi partagé des actions soutenues par ce programme. Ce comité comprend des représentants de l'ARS, de la Région, ainsi que du CRIPS.
- La Commission de Coordination des Politiques Publiques de Prévention (CCPP) prévue par la loi auprès de l'ARS, est informée de l'avancement de ce projet, et peut-être, à sa demande, associée à son suivi.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 6 JUILLET 2017

AGENDA « POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA »

Le conseil régional d'Île-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L 1424-1;

Vu la délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

Vu la délibération n°CR 229 16 du 15 décembre 2016 relative à la labellisation des nouveaux domaines d'intérêt majeur – DIM » pour la période 2017-2020 ;

Vu la délibération n° CR 16 141 du 16 juin 2016 « Pour une Ile de France sans sida » ;

Vu la délibération n° CP 2017-204 du 17 mai 2017 relative au « soutien régional à la Conférence scientifique internationale sur le sida – IAS 2017 » ;

Vu la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

Vu la délibération n° CP 2017 038 du 27 janvier 2017 relative à l'adoption de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS), pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

Vu le budget de la Région Ile de France pour 2017 ;

VU l'avis de la commission de la santé ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission de l'éducation ;

VU l'avis de la commission de la famille de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission du sport de la jeunesse et de la vie associative ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de la coopération internationale ;

VU le rapport n°CR 2017-081 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de développer les actions d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement à destination, notamment des publics clés et vivant avec le VIH/SIDA par le soutien de projets de lutte contre le VIH/SIDA.

Les subventions accordées en application du présent article sont imputées sur le chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé ».

Article 2 :

Décide de poursuivre l'engagement régional en faveur de la lutte contre les discriminations (sérophobie, homophobie etc.).

Article 3:

Décide d'associer le conseil régional à l'effort de déploiement des autotests au plus près des besoins des publics clés. Ces outils de dépistage seront mis à disposition des structures partenaires habilitées à les fournir auprès de ces publics.

Le CRIPS dans le cadre de ses missions prendra toute sa part à ce processus et pourra jouer son rôle d'information sur l'efficacité de cette action.

Article 4 :

Décide de favoriser l'accès aux Tests Rapides d'Orientation Diagnostique, notamment dans les territoires les plus éloignés des structures de dépistage et de prévention.

Approuve le règlement d'intervention « Partenariats renforcés avec des structures associatives pour l'aide à l'acquisition de dispositif mobile de dépistage », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Délègue à la commission permanente toute modification du règlement d'intervention précité et l'adoption des conventions types.

Les subventions accordées en investissement en application du présent article sont imputées sur l'action 14100101 du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 « accès aux soins des publics spécifiques ».

Article 5 :

Décide de participer à la promotion et à la diffusion des possibilités de traitement préventifs et d'accompagnement notamment PrEP et Tasp.

Article 6:

Décide de développer une sensibilisation du VIH / Sida dans des centres de formation sanitaires et sociaux pilotes ; cette mission pourra entrer dans les priorités d'intervention du CRIPS, dans le cadre des missions qu'il s'est fixées.

Article 7 :

Décide de poursuivre le travail de recherche sur le sida au niveau des domaines d'intérêt majeur (DIM), notamment les DIM « One Health » et « thérapie génique », conformément aux dispositions de la délibération CR 229-16, et sur chaque année de l'Agenda.

Article 8 :

Décide de développer l'information sur la prévention et la promotion du dépistage notamment en lien avec le site numérique iPasscontraception.

La mise en œuvre de ce développement sera imputée sur l'action 14100111 du chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé ».

Article 9 :

Autorise la Présidente de la Région Ile-de-France à signer la déclaration commune avec l'ARS.

Article 10 :

Décide d'engager avec les académies d'Ile-de-France un état des lieux de l'utilisation des distributeurs de préservatifs au sein des lycées d'Ile-de-France afin d'en favoriser une meilleure accessibilité.

Article 11 :

Décide de sensibiliser les personnels de la Région Ile-de-France sur la question du VIH / sida, au travers d'une information sur le site intranet et d'événements de promotion du dépistage.

Article 12 :

Décide d'engager un travail d'appui et de suivi des collectivités territoriales parties prenantes du réseau de villes engagées pour la mise en place d'actions locales de lutte contre le sida, notamment en partenariat avec ELCS et l'AMIF.

Article 13 :

Contribue à la conférence scientifique sur le VIH/sida organisée à Paris par l'IAS en juillet 2017. Ce financement fait partie du dispositif de soutien aux manifestations scientifiques, comme prévu dans la délibération n° CP 2017-204.

Article 14 :

Propose dans le cadre de ses réseaux internationaux que la Région Ile-de-France partage ses objectifs et ainsi donne une ampleur internationale à la lutte contre le VIH/SIDA permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la lutte contre le sida.

Article 15 :

Décide de créer un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs de l'« Agenda pour une Ile-de-France sans sida » et des personnalités choisies pour leur expertise sur le sujet, désignés par la Présidente. Ce comité aura comme mission d'effectuer le partage et la coordination des pratiques, et d'établir un bilan permettant d'évaluer la mise en œuvre des différents dispositifs.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Règlement intervention bus trod



REGLEMENT D'INTERVENTION

Partenariat renforcé avec des structures associatives pour l'aide à l'acquisition de dispositif mobile de dépistage-bus Trod

Objectifs

La Région s'engage au travers de son « Agenda pour une Ile-de-France sans sida » à développer les moyens de dépistage à destination des publics clés.

Elle souhaite pour cela soutenir les associations habilitées à réaliser les Tests Rapides d'Orientation et de Diagnostic (Trod) sur le territoire francilien. Ce dépistage rapide et fiable est réalisable en 30 minutes par voie sanguine. Dans un cadre de confidentialité assuré, l'équipe médicale en charge du Trod apporte également les conseils nécessaires et l'accompagnement vers les services médicaux en cas de résultat positif ou incertain.

Pour que l'offre soit accessible à un public éloigné des structures classiques de dépistages, ces tests peuvent être réalisés dans un espace spécialement aménagé, au sein d'un bus. Cet espace mobile doit être aménagé en conséquence et géré par une association habilitée.

Cette offre de dépistage est déjà utilisée par plusieurs acteurs de la lutte contre le VIH/sida et permet de toucher des populations clés ;.

Actions éligibles

Les projets soutenus devront proposer l'achat par une association d'un bus permettant la réalisation dans les conditions définies ci-après des Test rapides d'orientation et de diagnostic. Ces dépenses d'investissement concernent l'acquisition du bus ainsi que son aménagement.

Ainsi, seules les associations répondant aux critères suivants pourront être sélectionnées :

- être habilité par l'ARS à la pratique des Trod tel que défini par l'arrêté du 1er août 2016 (Réf. NOR AFSP 1622318A) fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostic de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) en milieu médico-social ou associatif. La capacité d'accompagnement et d'information des personnes sur les suites du dépistage est également un élément fondamental de la capacité exigée.
- savoir démontrer son expérience sur l'utilisation d'un tel dispositif à destination des publics clés et être en mesure de proposer un programme de déploiement pluriannuel efficient dans au moins 3 départements franciliens, territoires incluant des publics clés.
- être en capacité financière d'assurer 50% de l'investissement d'achat du bus équipé.

- démontrer la capacité financière d'assurer le coût annuel de fonctionnement du bus (frais de déplacement, d'assurance, de personnels, d'entretien...).

Financement et mise en œuvre

La Région s'engage à mettre en place des partenariats renforcés, dans le cadre d'un financement spécifique de projets initiés par des acteurs associatifs.

Une convention avec ces partenaires sera mise en place, permettant de décrire les engagements de chacune des parties et de suivre la mise en œuvre du dispositif qui contribuera à donner une plus grande visibilité aux actions entreprises.

Ces conventions étant spécifiques à chaque projet/partenariat, elles seront soumises au vote et adoptées en Commission permanente.

Les projets devront démarrer à partir du vote en commission permanente, sauf autorisation exceptionnelle de démarrage anticipé, conformément aux dispositions du règlement budgétaire et financier en vigueur.

Les dépenses éligibles se composent de dépenses d'investissement exclusivement imputables à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de ce dispositif, elles ne doivent pas couvrir les dépenses de fonctionnement courantes de la structure.

Les dépenses prises en compte sont les dépenses hors taxes, sauf si les bénéficiaires justifient qu'ils ne récupèrent pas, d'une façon ou d'une autre, en tout ou en partie, directement ou indirectement, la TVA.

L'aide financière accordée en investissement aux projets retenus est fixée à **50 %** maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond fixé à **25 000 €** maximum.

Une seule subvention sera attribuée annuellement par structure et cela dans la limite du budget impacté. Les partenariats, au nombre de 3 maximum par an, seront établis avec des organismes spécialisés dans la lutte contre le VIH/sida.

Les aides apportées dans ce cadre sont distinctes et non cumulables avec des subventions régionales issues d'autres dispositifs régionaux.

Tout nouveau soutien financier à une structure ayant déjà bénéficié d'une première aide ne peut intervenir qu'après contrôle et évaluation préalables par les services de la Région de la mise en œuvre des actions précédemment financées.

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations), pour l'obtention du soutien régional, en investissement. Celles-ci devront avoir plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention afin de pouvoir justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

Les engagements des bénéficiaires

Les acteurs bénéficiaires de ces dispositifs devront s'engager à :

- Signer une convention de partenariat avec la Région. La convention décrira les conditions exactes d'applications du présent règlement et les responsabilités des signataires.
- Produire tout document justifiant les dépenses engagées dans le cadre de l'investissement et tenir informée la Région de toutes modifications apportées.
- Etablir un lien avec les services de la Région au moins 3 fois par an, afin de permettre un **suivi des actions et des méthodes** mises en place, ainsi que la restitution, en cours d'année, des difficultés rencontrées dans le but d'y apporter des solutions.
- Accueillir des stagiaires en leur sein, conformément à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016. La mesure « **100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens** » vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail, les structures retenues devront ainsi faire la preuve d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum.
- Signer, respecter et promouvoir la **charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité** mise en place par la Région.
- Remettre des **comptes rendus d'étape et un compte-rendu définitif**, qualitatif et financier sur la base des critères et indicateurs définis par le bénéficiaire, et accompagnés des pièces justificatives qui conditionnent le mandatement des crédits.
- Autoriser le Conseil régional à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été voté par la Commission permanente du Conseil régional. La première communication publique ne pourra se faire qu'en accord et en présence de la Région. Toute communication par la suite, en dehors de la Région, devra mettre en valeur le rôle d'accompagnement et de partenariat de la Région. Les bénéficiaires du soutien régional s'engagent également à **associer étroitement la Région aux actions menées, en particulier, concernant la communication des informations** sous forme d'un rapport annuel circonstancié et quantifié des actions menées, de la communication en cours d'action des cas particuliers et des écueils rencontrés. La communication sur les résultats des opérations menées devra être commune, partenaire – Région.

L'évaluation et contrôle des aides

Les impacts des projets devront être mesurés à l'aune de critères et outils définis, au cas par cas, entre la Région et la structure soutenue.

Le contrôle d'exécution des projets et programmes sera effectué sur le fondement des règles régionales en vigueur définies dans le règlement budgétaire et financier régional adopté par délibération de l'Assemblée régionale n° CR 33-10 (en date du 17 juin 2010) et prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 : remise de compte-rendu d'étape et de compte-rendu définitifs, sur la base des critères et indicateurs définis entre le bénéficiaire et la Région, et accompagnés des pièces justificatives qui conditionnent le mandatement des crédits.